

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Absent(es) : Emilie PETIT (pouvoir à Daniel DERICQUEBOURG), Georges LEPILLIET (pouvoir à Fabrice MONCHY), Sabine LEPILLIET, excusée.

- 1) **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024** : à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote ces deux documents budgétaires relatifs aux opérations comptables réalisées au cours de l'année 2024. (cf documents en Mairie).
- 2) **BUDGET PRIMITIF 2025** : à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2025 proposé par le Maire. Il est précisé que celui-ci est voté sans augmentation de la fiscalité locale. (cf. document en Mairie).
- 3) **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024** : à la demande des services de la CAB-BALR, le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2024 (6.086 €). (cf. documents en Mairie).
- 4) **CESSION D'UN TERRAIN A LA CABBALR** : Dans le cadre du programme de « Rentes collinaires » de Bajus, la Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de céder pour 1'Euro symbolique, la parcelle cadastrée ZB 18 d'une contenance 2132 m² à la CABBALR. Il prend acte que tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.